Car c'est de celle-là que je voudrais vous parler, et de même que, faute de grives, on mange des merles, et parfois des moineaux, de même vous devrez, lecteur, vous contenter d'un modeste croquis, à défaut d'un portrait.

C'est la troisième République qui a vu éclore la femme politique, et son apparition ne date guère que de 1871. Chose étrange, elle est souvent jeune, elle est jolie, et plus d'une de ces dames appartient au parti conservateur. Elle a un salon, cela va sans dire, et comme elle sait que le meilleur moyen de conserver ce salon est de l'adosser à une bonne salle à manger, elle donne des dîners exquis. L'homme politique aime beaucoup à dîner, il travaille ou croit travailler toute la journée, et il n'a que le soir pour se reposer.

De même aussi, la femme d'Etat se met très-bien, car la toilette devient pour elle un moyen d'influence. On a beau être député, sénateur, on n'en est pas moins sensible au charme de l'élégance, et puis, tous ces jolis accessoires ont pour but de faire accepter les prétentions politiques. J'entendais l'autre jour un ancien ministre faire cette réflexion à propos de Mme de B''' : « C'est toujours la querelle du quoique et du parce que : nous allons chez Mme de B''', non parce qu'elle connaît à fond le Sénat et la Chambre, mais parce qu'elle aime à discuter. »

Elle se lève de grand matin et à dix heures elle a parcouru les journaux ; elle déjeune rapidement et fait aussitôt sa toilette parlementaire. La toilette parlementaire, encore une création nouvelle ! Il s'agit de choses sérieuses, et on s'habille sérieusement. Une robe en cachemire loutre, casaque de drap forme tailleur, capote loutre avec oiseau des îles mordoré, manchon de velours avec petit colibri loutre ; sans oublier, bien entendu, les jumelles. Oh ! pour rien au monde, elle ne manquerait la séance de la Chambre où va parler M. B., où on doit discuter la loi sur le duel ! Et que diraient les sénateurs, s'ils ne la voyaient pas à son poste habituel, faisant de petits signes à ses amis, ne perdant pas un mot, parfois même prenant des notes ? Ne riez pas, je l'ai vu, de mes yeux vu, ce qui s'appelle vu.

Souvent elle amène une amie, et elle l'émerveille par sa science profonde ; elle jongle avec le budget, connaît par le menu le passé, le présent de chaque personnage, et les questions de tarifs douaniers n'ont pas de mystères pour elle. On dit même qu'elle inspire les articles de tel journal, et j'en connais une qui écrit bel et bien dans une grande revue. Bref, c'est la mouche du coche parlementaire : l'attelage sue, souffle, est rendu : elle l'excite, l'aiguillonne, ne lui fait pas grâce d'une remontrance, d'un conseil. Ah ! que n'est-elle députée ! Quel plaisir elle éprouverait à pulvériser le ministère, à pourfendre ses ennemis, et quelle diplomate elle ferait, si on lui confiait une ambassade !

Inutile d'ajouter qu'elle ne va que dans les salons politiques et qu'elle a grand-peine à causer d'autres sujets. — Vous savez, Madame, les détails de la mort de la duchesse de Chaulnes ! — Sans doute ; mais, à propos, avez-vous des nouvelles de l'Union démocratique ? — Oh ! elle s'est réunie pour la forme et elle a délibéré dans le vide ; avez-vous lu le dernier roman qui vient de publier X... ? — Pas encore. Il paraît que Wilson se remue de plus en plus et devient la bête noire de ses collègues. Tant mieux ! ce Monsieur gendre me déplaît autant que Monsieur Frère ; voilà le prétendant qu'on devrait expulser. Avez-vous été à la Chambre aujourd'hui ? — Non, Madame. — Tant pis, c'était très-intéressant ; on a fait un charivari épouvantable et vous vous seriez cru à Charenton. Brisson a présidé fort mal. — Ignorez-vous le surnom qu'on lui donne dans les couloirs ? — Non, on l'appelle col de zinc, à cause de ses airs raides et gourmés. — A propos de Brisson, on dit qu'il pose pour le Spartiate et le brouet noir ; l'autre jour, il recevait quelques amis, et Clorinde, sa femme, disait d'un ton pénétré : « Oh ! nous ne nous baignons pas, nous autres, dans la fameuse baignoire de M. de Morny, nous ne sommes que de simples bourgeois, c'est ma bonne et moi qui préparons le déjeuner ».

Voilà un échantillon de la conversation que vous avez avec une politicienne : encore vous ai-je épargné les tirades sur la dette flottante, les intrigues des groupes, etc. Je n'ai certes pas grand goût pour les bas bleus littéraires, mais je les préfère beaucoup aux bas-bleus parlementaires, les pires de toutes, car la politique est l'art de gaspiller son temps gravement, et entendre raisonner ou déraisonner sur ce thème par une femme, cela me fait l'effet de cette princesse des Contes de Perrault, qui ne pouvait ouvrir la bouche sans qu'il en tombât une couleuvre.

Nos mères gouvernaient du bout de leur éventail ; les femmes d'aujourd'hui s'intitulent *politiciennes* de profession, elles se font gloire d'appartenir à telle opinion, elles arborent bruyamment leurs prétentions à la dictature, elles veulent l'air et la chanson. Fidèles à leur parti et pleines de zèle, elle se croient nécessaires, estiment volontiers que le monde politique gravite autour d'elles, donnent des mots d'ordre, quêtent des votes, menacent et protègent. L'Angleterre a eu son Warwick, le faiseur de rois ; la France républicaine a ses femmes, qui prétendent jouer le rôle en petit, et j'en ai entendu une s'écrier avec conviction :

« Oui, ce soir, nous renverserons le cabinet ».

Un dernier trait : la politicienne a des haines féroces, des haines qu'un homme ne serait pas capable de concevoir. C'est la différence de la mort indienne et de la mort européenne. Il ne lui suffit pas de renverser son adversaire, elle veut le perdre à tout jamais, comme cet Italien qui, ayant terrassé un ennemi, le fait renier Dieu en lui promettant la vie, puis le poignarde et se vante d'avoir tué son corps et son âme.

⁂

Tandis que M. Grévy chasse de l'armée des princes innocents, messieurs les communards tiennent impunément des réunions où ils vouent à la dynamite M. de Rhotschild, l'épicier Potin, et tous les bourgeois qui, selon la formule consacrée, s'engraissent des sueurs du peuple. On me raconte que, tout récemment, un conservateur, qui assistait par curiosité à une de ces séances d'enragés, voulut protester au nom du bon sens contre ces inepties. Je demande la parole, dit-il soudain.

— Vous l'avez, répond le président, d'une voix éraillée.

Il monte sur l'estrade qui tient lieu de tribune et tient à peu près ce langage : « Citoyens, voilà longtemps que j'entends dire que les bourgeois s'engraissent des sueurs du peuple. Eh bien ! j'ai voulu vérifier l'assertion, j'ai appelé mon porteur d'eau, et je lui ai promis une somme assez ronde s'il montait cinq fois de suite avec une malle mes six étages. Lorsqu'il eut terminé, il était tout trempé, je lui achetai sa chemise, je la tordis soigneusement et ils tomber la sueur dans un verre. Puis, j'y trempai mes lèvres. Eh bien, vous ne croirez si vous voulez, citoyens, c'était détestable, et je doute que les bourgeois aiment à s'engraisser de la sorte. »

Le peuple souverain, comprenant que le courageux et spirituel orateur se gaussait de lui, s'indigna et faillit l'assommer. Il fut trop heureux d'en être quitte avec son chapeau défoncé et sa redingote déchirée.

Ne convient-il pas de rappeler à ce sujet le mot de Rivarol : « La populace croit aller mieux à la liberté quand elle attente à celle des autres » ?

⁂

Réflexion du petit Théodore.

Son papa lui conte le soir de belles histoires, où interviennent des fées, des magiciens, des rois tout puissants, et Théodore aime à la folie le merveilleux. Il entendait parler à table des proscriptions idiotes qu'on exerce contre les princes : soudain il s'écrie : « Oh ! si c'était comme dans les histoires de papa, le roi arriverait, il signerait bien vite un décret-fée pour sauver ces pauvres princes ».

ALCESTE.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du samedi 10 mars 1883

Présidence de M. LE ROYER.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le phylloxéra en Algérie

Le Sénat adopte le projet de loi relatif aux mesures à prendre contre l'invasion et la propagation du phylloxéra en Algérie. — M. Parent, rapporteur.

La répression du duel

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Hérold, tendant à la répression du duel.

M. de GAVARDIE considère la proposition de loi comme inutile et dangereuse.

L'orateur dit qu'il aime tout ce qu'aime l'Eglise ; et qu'il déteste tout ce qu'elle déteste ; par conséquent il ne défend pas le duel, mais il considère que l'article 1er est contraire aux principes juridiques, et il pense que la législation actuelle suffit pour réprimer le duel.

M. GRIFFE dit que tout le monde est d'accord pour demander une loi sur le duel.

L'orateur fait l'historique de la législation sur le duel. Il examine aussi la législation étrangère et déclare que la jurisprudence qui applique en France le droit commun amène ce résultat : que la législation est draconienne, presqu'arbitraire et que, par conséquent, elle est mauvaise, inacceptable.

L'orateur soutient la nécessité d'une législation spéciale. Il reconnaît du reste que la commission s'est divisée d'abord en deux opinions représentées par quatre membres, l'une également favorable à la répression du duel même loyal, l'autre contraire à cette répression. Le neuvième membre est resté longtemps indécis.

UNE VOIX : Et quel est le neuvième membre ?

M. GRIFFE : C'est le rapporteur lui-même (Rire général) ; mais je me suis enfin rallié à la doctrine de la répression et c'est ce qui nous a permis de vous présenter le projet de loi que je viens aujourd'hui défendre devant vous.

L'orateur explique l'économie du projet de loi. Il a le ferme espoir que le Sénat ne voudra pas que la législation applicable au duel soit faite au jour le jour par la magistrature, au lieu d'être édictée une fois pour toutes par le législateur lui-même.

M. MARTIN-FEUILLÉE combat les articles du projet, notamment les articles 7 et 8. Il en conclut qu'un projet sur cette matière est peut-être inutile ou dangereux.

D'ailleurs la jurisprudence militaire n'admet-elle pas que le duel est parfois obligatoire ? Or, il y a maintenant le service militaire pour tout le monde ; par conséquent, il faut laisser aux mœurs le soin de faire disparaître ce préjugé du duel.

Les mœurs ont déjà opéré dans ce sens ; déjà les bretteurs sont réprouvés par l'opinion publique. Laissons faire un temps et du progrès des idées.

M. DE GAVARDIE : Il paraît résulter des observations de M. le garde des sceaux qu'il n'y a pas de législation pour la répression du duel.

M. MARTIN-FEUILLÉE : Je n'ai pas dit cela.

L'article 1er est mis aux voix ; il est ainsi conçu :

« Le duel est un délit. »

L'article 1er est repoussé.

La proposition de loi est repoussée dans son ensemble.

Mardi prochain séance publique à trois heures.

La séance est levée à 1 h. 10 minutes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(Service télégraphique particulier)

Séance du samedi 10 mars 1883.

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

La Chambre adopte le projet de loi relatif à un emprunt du département du Var.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à l'exploitation provisoire de diverses lignes de chemins de fer.

L'urgence est déclarée et le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère de la marine et des colonies, au titre du budget sur ressources extraordinaires de l'exercice 1883, d'un crédit de 211,244 francs et annulation d'une somme de 212,326 fr. 77 sur le budget extraordinaire de 1881.

Le projet est mis aux voix et à l'unanimité de 486 votants est adopté.

Le canal du Nord

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au canal de navigation du Nord sur Paris.

M. GIRAUD (Nord) demande si le canal doit être établi dans l'intérêt exclusif des houillères du Pas-de-Calais, s'il doit profiter à la consommation, si on peut le considérer comme d'un amorce d'un grand canal de navigation traversant toute la France.

L'orateur est d'avis que la dépense faite pour ce canal sera en pure perte au point de vue de l'intérêt général ; le Conseil général du Nord proteste lui-même contre ce projet qui lui paraît ne favoriser que les houillères.

On sait les efforts faits par l'Allemagne pour détourner à son profit toute l'activité commerciale et pour isoler la France en Europe. Ce n'est qu'en reliant par les canaux les ports de l'Océan qu'on pourra lutter contre cette concurrence. Il faut que les bateaux puissent aller, sans rompre charge, de Bordeaux, de Nantes ou du Havre à Marseille. Cette canalisation intérieure est instamment réclamée.

La situation de notre commerce et de notre industrie n'est pas brillante et les intérêts particuliers doivent s'effacer devant les intérêts généraux. Les rancunes des partis doivent disparaître, pour s'unir en vue du bien général du pays ; sans cela, la France est perdue.

M. MARTIN-FEUILLÉE dépose un projet de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire, un projet de loi sur la compétence des juges de paix et un projet de loi sur l'organisation d'assises correctionnelles.

⁂

M. GIRARD, répondant à M. Giraud, dit que les députés du Nord avaient résolu de s'abstenir dans cette discussion et de laisser la défense du projet à des députés étrangers à la région ; toutefois l'orateur tient à répondre à cette assertion qu'il n'y avait pas un intérêt général à protéger les houillères françaises ; c'est là, au contraire, un intérêt de premier ordre.

Derrière les Compagnies houillères il y a 40,000 ouvriers mineurs qui, avec leurs salaires, font vivre 150,000 personnes. Peut-on admettre, de gaieté de cœur, que la concurrence étrangère enlève le pain à toute cette population ?

⁂

M. SADI-CARNOT établit que les Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais ont été unanimes à appuyer la création du canal dans les conditions du projet de loi.

Les articles 1 à 3 sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur les propositions relatives à la responsabilité des accidents dont les ouvriers sont victimes.

⁂

M. G. GRAUX déclare qu'il est l'adversaire du projet, mais qu'il ne se refuse pas de passer à la discussion.

Toute faute entraîne une responsabilité, mais à côté de ce principe, il faut tenir compte des accidents qui ont une cause inconnue et pour lesquels une protection est due à l'ouvrier.

Le système de la commission est tout autre : il n'y a plus de responsabilité, tous les accidents sont dans la même catégorie. L'ouvrier a une créance sur la société et c'est le patron qui la paie. Quelle que soit la valeur de l'ouvrier, l'indemnité sera la même, elle est irrévocablement fixée par la loi.

En créant des avantages au profit de certains ouvriers on ferait tort à d'autres, puisque l'on institue un maximum d'indemnité de 3,000 francs, alors que maintenant un bon ouvrier, employé depuis longtemps dans la même maison, peut obtenir en certains cas une indemnité bien supérieure.

On oublie une catégorie d'hommes très intéressants : ce sont ceux qui travaillent en employant deux ou trois ouvriers. En rendant responsables ces petits patrons, on peut les ruiner sans qu'ils aient commis aucune faute. Est-ce là de la justice ?

C'est en multipliant les institutions de bienfaisance qu'on peut venir en aide aux malheurs accidentels, mais il n'est pas admissible qu'on inscrive dans la loi le droit à l'assistance sous forme de rentes pour toute une catégorie d'individus.

L'Etat ne doit pas être un banquier généreux mais un assureur, et c'est là que doit se borner son rôle.

On se plaint des lenteurs qu'entraîne la législation actuelle, mais on pourrait y remédier en attribuant la juridiction aux conseils de prud'hommes ou aux juges de paix.

Examinant le projet relatif à la création d'une caisse d'assurances, l'orateur croit pouvoir affirmer que l'assurance dont il s'agit, quoique facultative en apparence, est en réalité obligatoire pour les patrons.

Depuis la loi de 1868, il existe une caisse d'assurance contre les accidents. Elle n'a pas produit tous ses effets, à cause de l'imprévoyance des ouvriers, et pour apprendre la prévoyance aux ouvriers on les affranchit de toute responsabilité.

Le patron, s'il prend la prime d'assurances sur les frais généraux, ruinera son industrie ; s'il la prélève sur le salaire des ouvriers, le but qu'on se propose ne sera pas atteint.

Entre le système de la responsabilité, conforme aux principes du droit, de la justice et de la liberté et le système de la dette sociale, la Chambre se prononcera, elle voudra conserver aux ouvriers la plénitude de leurs droits et ne pas leur enlever le sentiment de leurs devoirs.

M. Sadi-Carnot, vice-président, remplace M. Brisson au fauteuil de la présidence.

Interpellation

Présidence de M. SADI CARNOT, vice-président.

M. DELONS MONTAUD adresse une question au gouvernement sur les faits qui se sont passés hier dans Paris.

Des attroupements se sont formés, des attaques ont été dirigées contre les propriétés ; on assure que ces manifestations se renouvelleront demain. Quel est le caractère de ces manifestations ? Quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour en prévenir le retour ?

M. P. DE CASSAGNAC demande à transformer la question en interpellation.

L'orateur dit qu'il attendra pour prendre la parole que le gouvernement ait répondu à la question de M. Delons Montaud.

La Chambre décide que l'interpellation sera discutée immédiatement.

⁂

M. WALDECK-ROUSSEAU dit que la manifestation déconseillée par les organes républicains a été annoncée avec une satisfaction visible par d'autres organes. Elle a été suivie par des hommes politiques avec une curiosité bienveillante. Quant au gouvernement, sa conduite est simple, il a fait respecter la loi ; demain, par tous les moyens, par toutes les mesures à sa disposition, il fera respecter la loi.

⁂

M. P. DE CASSAGNAC proteste contre les sensations dirigées contre les royalistes au sujet de la manifestation dont la responsabilité doit rester entièrement aux républicains.

La journée de vendredi n'a été qu'un commencement.

La manifestation ne s'est pas produite sur une question politique, mais sur une question plus grave : les manifestants demandaient du travail et du pain.

La journée de vendredi a été la première journée de la République, elle ne sera pas la dernière.

On a essayé de rejeter sur les adversaires de la République la responsabilité de cette manifestation, mais cette responsabilité incombe à l'extrême-gauche et aux amnistiés, qui ont fondé la République, beaucoup plus que M. Ribot.

⁂

M. WALDECK-ROUSSEAU constate qu'il n'a pas été besoin d'aller au-delà d'une répression très-modérée. Si M. Paul de Cassagnac a entendu demander si on agirait de même demain, il peut être rassuré.

Il n'est pas besoin de démontrer quel intérêt les ennemis de la République peuvent rechercher dans la manifestation de vendredi.

M. DE MUN demande au ministre de préciser ce qu'il vient de dire.

M. WALDECK ROUSSEAU ne veut pas faire peser sur des personnalités les responsabilités qu'il appartient à la justice d'établir.

Le ministre déclare qu'il ne tient point pour responsables les travailleurs véritables. Ce ne sont point eux qui entrent chez les boulangers pour voler du pain.

M. PEYRE : C'est vous qui les avez payés.

M. LE COMTE DE MUN répond au ministre.

Il ne pense pas qu'on puisse lui jeter à la tête des insinuations calomnieuses. Il ne croit pas que parce qu'on se trouvait sur l'esplanade des Invalides, on puisse être soupçonné de faire partie de l'émeute.

Non, dit M. de Mun, nous ne nous attendrissons pas sur les justes difficultés qui vous assaillent.

Nous avons le droit de vous demander à votre tour ce que vous avez fait pour les classes laborieuses. (Violentes interruptions à gauche.)

On entend les voix furieuses de MM. VIETTE et LOCKROY. On s'apostrophe de gauche à droite.

Jusqu'à présent, reprend M. DE MUN, vous n'avez cherché à remédier à la question sociale que par des charges de cavalerie. (Applaudissements répétés à droite.)

M. LAROCHE-JOUBERT apparaît à la tribune.

La gauche réclame la clôture et couvre la voix de l'orateur.

M. SADI CARNOT semble très-embarrassé. Il agite la sonnette avec timidité et met la clôture aux voix.

Elle est prononcée.

L'ordre du jour pur et simple est demandé et accepté par le gouvernement.

Il est mis aux voix et adopté à l'unanimité de 406 votants.

Lundi à 2 heures séance publique.

M. MAUGAINE demande la mise à l'ordre du jour de lundi du projet de loi relatif à la tenue des officiers.

Le projet de loi est mis à l'ordre du jour.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

LES MANIFESTANTS

en police correctionnelle

Paris, 10 mars.

Aujourd'hui, ont comparu devant la 8e chambre correctionnelle, présidée par M. Delahaye, les individus arrêtés hier à la manifestation de l'esplanade des Invalides.

Le premier inculpé est Evellié, journaliste, qui déclare :

Je me trouvais rue Saint-Dominique près de l'esplanade des Invalides, deux agents s'approchèrent de moi en me disant de ne pas rester et de circuler. Je me réfugiai sous une porte cochère. Ils insistèrent et m'adressèrent des paroles vives ; l'un d'eux même me frappa. Je leur demandai leurs numéros et c'est moi qui ai insisté pour être conduit au poste.

Le premier agent appelé dépose :

J'ai dit à l'inculpé de circuler. Il a résisté, nous disant qu'il voulait nos numéros pour les signaler à M. Caubet, chef de la police municipale ; il a exigé que nous le menions au poste ; en route, j'ai entendu qu'il proférait des paroles mais je ne puis préciser, je déclare n'avoir pas entendu d'une façon suffisante.

M. le président fait remarquer à l'agent qu'il a déposé la veille devant M. le commissaire de police avec des détails plus complets ; il relit cette déposition dans laquelle, en effet, l'agent Casanova affirmait la veille avoir entendu l'inculpé proférer le mot : lâche.

L'agent déclare ne pouvoir affirmer avoir entendu le mot incriminé.

Deuxième témoin. — Chalon, gardien de la paix, même déposition quant au fond, mais affirme avoir entendu le mot lâche.

Me Léopold Cohen présente la défense du prévenu, qui est condamné à six jours de prison, minimum de la peine.

Le second prévenu, Guyest, a crié : Vive la Commune ! Vive la République sociale ! et il a fait un pied-de-nez aux agents qui le poursuivaient. — Six jours de prison.

Roger, 23 ans, étudiant à la Faculté des sciences, a hué l'officier de paix qui donnait l'ordre de disperser la foule, et menacé l'agent de faire mettre son numéro dans l'*Intransigeant*. — Acquitté.

Cottet, 17 ans, lithographe, faisait partie d'un groupe d'où partaient des huées contre la garde républicaine. Il a traité les agents de « feignants ».

Le président fait spirituellement observer au prévenu que le jour était mal choisi pour donner aux agents ce qualificatif. — 50 francs d'amende.

Raoux, 20 ans, cordonnier. — A crié : A bas la République, vive la Commune ! A moi le peuple ! » Il a passé un croc en jambe à un agent. — Trois mois de prison.

En entendant sa condamnation, le prévenu s'écrie : « Je proteste, c'est la Révolution qu'on condamne ! »

Fille Salvan, vingt-huit ans, tapissière, dit : « Il paraît que j'ai donné un soufflet à l'agent, mais je ne me le rappelle plus. »

L'agent affirme avoir reçu le soufflet. — Trois mois de prison.

⁂

D'autres manifestants arrêtés hier sont condamnés à des peines allant de 50 francs d'amende à six mois de prison, deux acquittés et deux libérés provisoirement.

Des perquisitions faites chez les personnes arrêtées ont amené chez plusieurs la découverte d'armes, de matières explosibles et les listes des noms des organisateurs des mouvements.

LOUISE MICHEL EN COUR D'ASSISES

Paris, 10 mars.

Le *Soir* assure que le mandat d'amener lancé contre Louise Michel, inculpée de pillage et d'excitation de bandes armées à la violence contre les agents de la force publique, de cris séditieux, d'excitation au renversement du gouvernement établi.

Louise Michel comparaîtrait devant la Cour d'assises, où la peine édictée varie de cinq ans de prison à vingt ans de travaux forcés.

LES NOUVELLES MANIFESTATIONS

Paris, 10 mars.

On lit dans la *Liberté*, journal républicain :

« Nous confirmons ce que nous disions dans le corps du journal ; les anarchistes sont absolument décidés à se réunir demain. Deux points sont désignés ; la place des Nations et la place de l'Hôtel de Ville.

» On annonce que des affiches apposées par les groupes révolutionnaires, convoquent les ouvriers du meeting de l'Hôtel-de-Ville, non pour demain deux heures, mais pour neuf heures.

» Nous répétons que les mesures les plus énergiques seront prises.

» On pense, d'ailleurs, en haut lieu, que le meeting d'hier et celui qui aurr lieu demain ne sont que des ballons d'essai en vue de la manifestation formidable projetée pour le 18 mars, jour anniversaire de la Commune. Les anarchistes ont, en effet, l'intention de parcourir, ce jour là, les rues, drapeaux rouges en tête. »

NOUVELLES DIVERSES

Une vérité gouvernementale

Paris, 10 mars.

M. Waldeck-Rousseau a dit aujourd'hui devant la Chambre que parmi les prétendus affamés d'hier il y avait un homme ayant soixante francs dans sa poche.

Voici les éclaircissement fournis par le *Télégraphe*, journal républicain :

« L'individu arrêté hier, sur lequel on a trouvé » 75 francs, avait cette somme en pièces de 1 » franc. Il refuse jusqu'à présent de dire son » nom. »

Un conseil d'anarchiste

Paris, 10 mars.

Tout en félicitant les ouvriers de Paris de la manifestation qu'ils ont faite hier, la *Bataille* leur reproche de n'être pas allés au pavillon de Flore. « Vous avez fait fausse route, leur dit-elle, » citoyens affamés. Ce n'est pas de l'Elysée, mais » du Conseil municipal que peut venir le soulagement à vos misères. Si le Conseil municipal » a compris la manifestation d'hier, *elle aura » été le* PROLOGUE *de votre entrée en scène définitive*, »

La France au Tonkin

Paris, 10 mars.

L'accord n'est pas encore établi entre les départements de la marine et des affaires étrangères au sujet de l'expédition du Tonkin ; le ministère de la marine se tient prêt à toute éventualité.

Le port de Toulon a reçu l'ordre de placer en première catégorie de la réserve les transports *Annamite, Mytho, Vinh-Long, Bien Hoa* ; on travaille activement à l'*Algésiras* et à l'*Intrépide*.

Ces six grands transports peuvent déjà prendre un contingent assez considérable de troupes et seront prêts à prendre la mer au premier ordre.

La mer intérieure du Sahara

Tunis, 10 mars.

M. Ferdinand de Lesseps est attendu ici dans le courant de la semaine prochaine. Il se rendra à Gabès. Son voyage a trait aux travaux de la mer intérieure.

M. Brisson

Paris, 10 mars.

M. Brisson, atteint d'un fort rhume, avait cependant tenu à présider le début de la séance ; mais, aucun incident ne s'étant produit, il a cédé le fauteuil à l'un des vice-présidents.

La marine française

Marseille, 11 mars.

Le paquebot de la Compagnie des Messageries maritimes le *Natal*, commandé par M. Didier, lieutenant de vaisseau, qui a inauguré, le 23 novembre dernier, le nouveau service postal sur la Nouvelle-Calédonie, est attendu très-prochainement à Marseille.

Des lettres d'Adelaïde, de Melbourne et de Sydney expriment, dans les termes les plus flatteurs pour la France, la grande impression produite par l'arrivée de ce magnifique paquebot. La réception faite au *Natal* dans tous les ports d'Australie où il a fait escale a été des plus sympathiques, et l'empressement pour aller le voir a été considérable.

Le gouverneur, lord Loftus, étant retenu chez lui par des affaires urgentes, lady Loftus a tenu à venir avec une suite nombreuse admirer les installations de ce paquebot.

La tempête

Saint-Malo, 10 mars.

Plusieurs navires qui étaient partis, avant la récente tempête, pour les pêcheries de Terre-Neuve et d'Islande, ont été assaillis dans la Manche par le gros temps.

Cinq sont rentrés à Saint-Malo avec des avaries. On ignore le sort des autres.

M. Cambon en France

Tunis, 10 mars.

Le ministre résident, M. Cambon, part demain pour Paris. Son absence sera de courte durée. M. d'Estournelles, secrétaire d'ambassade remplira l'intérim.

Les grèves

Albi, 11 mars.

La grève de Carmaux persiste et malheureusement rien ne fait espérer encore qu'elle soit à la veille de prendre fin. Elle serait déjà terminée, si, au début, l'autorité avait fait son devoir. Lorsque l'administration des mines fit connaître les concessions qu'elle avait consenties un bon nombre d'ouvriers les trouvèrent d'abord suffisantes. L'autorité aurait dû alors faire respecter la liberté du travail. Si les ouvriers qui désiraient rentrer dans la mine avaient été protégés contre les violences de ceux qui auraient cherché à les en empêcher, il est de toute évidence que les ateliers auraient repris leur activité depuis huit jours. C'est ce qui a eu lieu l'année dernière à la Grand'Combe et à Bessèges. Il est, dit le *Nouvelliste du Tarn*, regrettable que ce qui est arrivé à la Grand'Combe et à Bessèges ne soit pas arrivé à Carmaux.

ÉTRANGER

Les industriels allemands

Berlin, 10 mars.

Le *Berliner Tageblatt* appelle l'attention des industriels allemands sur les efforts que font actuellement les industriels français pour reconquérir, à l'exposition d'Amsterdam, le terrain qui leur a été enlevé par la concurrence allemande. Huit cents industriels allemands prennent part à l'exposition.

L'Allemagne et le Vatican

Berlin, 10 mars, 11 h. 8 m.

Le télégraphe apporte l'analyse d'un article du *Journal de Rome*, d'où il ressort que la situation doit être actuellement assez tendue entre Berlin et le Vatican, puisque l'organe papal, réfutant les arguments de la *Correspondance provinciale*, parle de « l'Eglise qu'on voudrait duper et qui ne transigera qu'après la révision fondamentale des lois de mai. »

Grèves en Allemagne

Berlin, 11 mars.

La *Gazette de Voss* annonce que les charpentiers et les maçons, de Berlin, sont sur le point de se mettre en grève.

La conférence de Londres

Nous recevons de nos correspondants particuliers les dépêches suivantes :

« Londres, 10 mars, 8 h. 40. m.

» Le traité sera signé aujourd'hui. Il comprend sept articles, dont les principaux concernent la prolongation des pouvoirs de la commission européenne, la navigation du bras de Kilia et l'adoption des règlements de navigation entre les Portes-de-Fer et Braïla. Ces règlements ont été adoptés avec les modifications dont je vous ai précédemment rendu compte, plus un nouvel amendement, proposé avant-hier par les plénipotentiaires français, qui laisse aux Etats riverains la faculté de retribuer et de révoquer, aussi bien que de nommer, les sous-inspecteurs de la navigation.

» C'est également sur la proposition des plénipotentiaires français que la prorogation de la commission européenne pour une durée de vingt ans a été votée, avec clause de tacite reconduction.

» Aussitôt signé, le traité sera probablement communiqué au Parlement anglais.

» Vienne, 10 mars, midi.

» La *Nouvelle Presse libre* publie un article violent dirigé contre la conférence de Londres.

» L'exclusion de la Roumanie — dit un journal viennois — fut une faute énorme. Aujourd'hui, les décisions de la conférence ont une valeur purement théorique, car la Roumanie ne s'y soumettra jamais. La diplomatie aura encore longtemps à travailler, et, en attendant, la conférence ne fait que servir admirablement les intérêts anglo-russes au détriment de ceux de la France et de l'Autriche. »

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

Réunion des ouvriers maçons à Paris

Paris, 11 mars.

Les ouvriers maçons se réuniront aujourd'hui, sous la présidence de M. Yves Guyot, pour étudier la crise des travaux en bâtiment.

Un meeting de protestation

Paris, 11 mars.

Une réunion a eu lieu à Saint-Ouen, pour protester contre la répression de la manifestation populaire de vendredi. Elle a fait appel au drapeau rouge contre la bourgeoisie.

Louise Michel

Paris, 11 mars

Louise Michel a déclaré, hier soir, à onze heures, à un rédacteur de l'*Intransigeant*, qu'elle n'avait connaissance d'aucun mandat décerné contre elle.

M. de Lorgeril

Paris, 11 mars

Une lettre de M. de Lorgeril à la *République française*, dément qu'il ait assisté à la manifestation de vendredi.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE CONCERT AU PROFIT DES INONDÉS D'ALSACE LORRAINE. — Le succès du premier concert spirituel qui sera donné le 19 mars, à l'Hippodrome au profit de nos chers Alsaciens-Lorrains dépassera toutes les espérances.

Les billets sont enlevés si rapidement que les retardataires feront bien de se hâter, sous peine de se priver d'une admirable soirée musicale, et d'une participation à une œuvre de charité et de patriotisme.

« Qui donne aux pauvres prête à Dieu ! » dit un vieil adage. Qui donne aux Alsaciens-Lorrains, prête à Dieu et à la Patrie !

Nous devons à ces Français d'hier, qui sont aussi les Français de demain, de les secourir et de leur montrer que s'ils relèvent la tête en face de leur maître du moment, la France mutilée ne les oublie pas, et qu'elle aspire à supprimer les frontières que la Force primant le Droit a élevées il y a douze ans, mais que la Force secourant le Droit renversera certainement un jour !

Aller au concert du 19 mars, c'est faire acte de patriotisme ; et sur ce terrain, nous pouvons, grâce à Dieu, convier tout le monde amis et ennemis politiques !

Il faut que le 19 mars la salle de l'Hippodrome soit trop étroite ; il faut que tous les rangs de la population roubaisienne soient confondus ; il faut que toutes les opinions politiques soient effacées ; il faut que toutes nos dissentions soient oubliées à la faveur de ces deux mots magiques pour tout cœur français : PATRIE ET CHARITÉ.

Et lorsque les délégués des Alsaciens-Lorrains habitant Roubaix, se présenteront sur la scène, pour verser entre les mains des commissaires l'anmône des proscrits, il faut que, de nos poitrines, sorte ce cri : « *Vive la France !* VIVE L'ALSACE ET LA LORRAINE FRANÇAISES ! »

D'autant que la soirée sera certainement une des plus brillantes — sinon la plus brillante — de celles qui ont été organisées, jusqu'à ce jour, dans notre ville, si raffinée, si artiste, si féconde en fêtes musicales.

Trois cents exécutants seront conduits par M. Koszul et par M. Landouzy ; par M. Koszul, dont l'immense talent est si unanimement et si justement renommé ; par M. Landouzy, dont l'éloge n'est plus à faire, dans une ville qui l'a souvent applaudi. Trois cents exécutants, dont chacun est un artiste, donneront à ce concert un relief et un attrait tout puissants.

Un chœur sera exécuté par des dames et des messieurs de Roubaix qui ont gracieusement offert leur concours. On les applaudira tous, mais tout particulièrement les dames. On les applaudira plus encore qu'un concert au profit des écoles libres, parce que maintenant, qu'elles ont essuyé le feu de la rampe, aucune d'elles n'éprouvera l'émotion toujours *paralysante* d'un premier début.

Nous publierons d'ailleurs demain le programme de cette exceptionnelle et si attrayante soirée. Il en dira plus long que tout ce que nous pourrions écrire.

PIERRE SALVAT.

LA FÊTE DES SAUVETEURS DU NORD. — C'est aujourd'hui dimanche, qu'a lieu, à Roubaix, la fête organisée par la Société des Sauveteurs du Nord, au profit de leur caisse de secours.

Vers trois heures la *Grande Harmonie* et les clairons et tambours des sapeurs-pompiers, se réuniront à l'Hôtel de ces derniers, pour aller recevoir, à la gare, les députations de Sauveteurs des différentes villes du Nord. Des drapeaux seront placés sur le parcours que traversera le cortège. A la Mairie, l'Administration municipale recevra les sociétaires et leur offrira les vins d'honneur.

A cinq heures, un banquet par souscription, sera donné aux membres de la Société, à l'Hôtel des sapeurs pompiers.

A sept heures, commencera, dans le grand salon de la Mairie, le concert que nous avons annoncé et dont voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE. — 1. *Grande Harmonie*, Ouverture de la *Pie voleuse*, Rossini. — 2. M. Morel, *La Déesse et le Berger*, Godard. — 3. M. Fournier, *Le Rêve*, fantaisie pour clarinette, Ivan Muller. — 4. Mlle Brouchetti, *Pierre de Médicis*, Poniatowsky. — 5. M. Montigny, air varié sur un thème favori, arrangé par Arban ; Weber. — 6. M. Bernard, *Les Porcherons*, Grisar. — 7. M. Vergotte, Chansonnette, '''.

DEUXIÈME PARTIE. — 1. *Grande-Harmonie*, Ouverture du *Caïd*, Amb. Thomas. — 2. Mlle Brouchetti et M. Bernard, duo de la *Fille du Régiment*, Donizetti. — 3. M. Montigny, fantaisie pour piston, Arban. — 4. M. Morel, *Martha*, Flotow. — 5. M. Fournier, adagio et finale du deuxième concert, Weber. — 6. M. Vergotte, chansonnette, '''.

Le piano sera tenu par Mlle Letellier, professeur à l'Académie de musique.

Le prix d'entrée est fixé à 2 francs.

On peut se procurer des cartes à l'avance au bureau du *Journal de Roubaix*, chez MM. Landouzy, Barrez, dans les bureaux de tabac, et chez M. Bienvenu, à Wattrelos.

Comme on le voit, cette fête, qui a un louable but de bienfaisance, sera, en outre, des plus attrayante. On peut donc compter sur un plein succès.

UN CONCERT vocal et instrumental, organisé par la société *Les Amis du Peuple*, au bénéfice de la famille Weimann, dont le père est veuf avec sept enfants, aura lieu aujour